



Libye : la conversion d'un " État terroriste "

Luis Martinez

► To cite this version:

Luis Martinez. Libye : la conversion d'un " État terroriste ". Critique Internationale, 2004, 25, pp.19-28. 10.3917/cii.025.0019 . hal-01020498

HAL Id: hal-01020498

<https://sciencespo.hal.science/hal-01020498>

Submitted on 8 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Contre-jour

Libye : la conversion d'un « État terroriste »

par Luis Martinez

en septembre 2003, l'embargo imposé par le Conseil de sécurité à la Libye a enfin été définitivement levé. Le colonel Kadhafi

a vu ainsi récompensée la politique de normalisation qu'il menait depuis quatre ans. Tripoli a en effet accepté de reconnaître sa « responsabilité civile » dans les attentats de 1988 et 1989, d'indemniser les familles des victimes, de mettre un terme à son programme d'armes de destruction massive (ADM) et d'ouvrir les sites concernés aux contrôles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Plusieurs facteurs expliquent ces récents efforts de la Libye pour rejoindre le concert des nations.

La levée de l'embargo et les négociations sur l'indemnisation des familles

Dans un premier temps, la Libye avait nié toute implication dans l'explosion en 1988 du Boeing de la Pan Am au-dessus de Lockerbie en Écosse qui avait fait 270 morts ainsi que dans celle du vol DC-10 d'UTA en 1989 au-dessus du Niger qui avait causé la mort de 170 personnes. Concernant l'attentat de 1988, à la faveur d'une médiation saoudienne et d'un accord conclu avec Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, Tripoli accepta finalement que soit organisé le procès des deux Libyens suspectés dans cette affaire, à condition qu'il se déroule non aux États-Unis ou au Royaume-Uni comme le réclamaient ces deux pays, mais devant une cour écossaise établie pour la circonstance à La Haye (Pays-Bas). En janvier 2001, l'un des suspects fut condamné, l'autre relaxé, l'essentiel étant pour la Libye que le colonel Kadhafi ne soit pas tenu personnellement pour responsable, en tant que chef de l'État, des activités terroristes des agents de ses services !

Dans le dossier concernant l'attentat de 1989 cette fois, six suspects libyens avaient été identifiés par le juge français Jean-Louis Bruguière quelques années avant le verdict de La Haye. Mais ils avaient refusé de comparaître devant la cour d'assises de Paris. En mars 1999, ils avaient été condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité. Or, en avril de cette même année, les membres du Conseil de sécurité, dont la France, avaient voté en faveur de la suspension des sanctions pesant sur la

Libye. Les familles des victimes s'étaient déclarées choquées. Pourquoi les autorités françaises n'étaient-elles pas parvenues à faire comparaître devant la cour d'assises les suspects mis en cause par le juge Bruguière, alors que les États-Unis et le Royaume-Uni avaient obtenu, dès 1998, que les deux Libyens accusés dans le cadre de l'attentat de 1988 assistent à leur procès ? Certes, la présence du beau-frère du colonel Kadhafi dans la liste des suspects établie par le juge Bruguière compliquait la tâche de la justice française. Mais Paris n'avait pas exercé de pression afin de favoriser un règlement à l'amiable, indépendamment des revendications des familles des victimes.

Le montant de la compensation financière décidée par la cour d'assises de Paris s'éleva à 211 millions de francs (dont 73 millions pour la partie civile qui avait déposé plainte), ce qui ramenait l'indemnisation à 35 000 dollars par victime. Pour les autorités françaises et libyennes (lesquelles avaient accepté de s'acquitter de ce montant), la page semblait tournée. La suspension de l'embargo et la bonne volonté dont faisait preuve la France à l'égard de la Libye laissaient espérer aux entreprises françaises qu'elles pourraient faire une entrée en force sur le marché libyen. À l'automne 2001, du reste, le ministre de la Coopération effectua à Tripoli une visite qui fut très vivement critiquée par les familles des victimes.

Cette indignation rencontra un certain écho dans l'opinion publique et décupla lorsque, au terme d'un accord conclu en août 2003 entre la Libye, les États-Unis et le Royaume-Uni, chacune des familles des victimes de l'attentat de 1988 obtint 2,7 millions de dollars, une somme sans commune mesure avec celle fixée pour les victimes de l'attentat de 1989. Dès lors, la position française changea et, paradoxalement, la France, qui œuvrait à la réintégration de la Libye dans le jeu international, menaça de bloquer la levée de l'embargo à l'ONU si Tripoli ne réévaluait pas l'indemnisation des familles des victimes de 1989. Pour les Libyens, l'affaire du DC 10 était pourtant close !

En fait, les pressions américano-britanniques, dans le contexte de la guerre menée contre l'Irak de Saddam Hussein, avaient incité le colonel Kadhafi à privilégier momentanément ses relations avec Washington et Londres et à indemniser « correctement » les familles des victimes de l'attentat de 1988. L'intransigeance tardive dont firent preuve les autorités françaises, assortie de la menace de bloquer la levée de l'embargo, indisposa la Libye qui fut contrainte de revoir à la hausse l'indemnisation des familles des victimes de l'attentat de 1989. Au cours de l'été 2003, des négociations directes eurent lieu entre ces familles et la Fondation internationale pour la charité du fils du colonel Kadhafi, Seif El Islam. La Libye accepta de verser à chacune des familles 1 million de dollars ; en contrepartie, le collectif des familles, renonça à toute nouvelle action judiciaire. En septembre 2003, le Conseil de sécurité vota donc la levée des sanctions contre la Libye.

Les effets de l'embargo : l'épuisement de la Jamahiriya libyenne

Les sanctions de l'ONU et la chute du prix du baril de pétrole (22 milliards de revenus en 1986, 8 milliards en 1996) ont provoqué en Libye une véritable crise économique. Entre 1995 et 1998, la perte du pouvoir d'achat subie par 700 000 fonctionnaires (sur une population active de 900 000 personnes et une population totale de 5,5 millions d'habitants) se fit lourdement sentir. Le coût des sanctions entre 1992 et 1997 fut estimé à 24 milliards de dollars par une étude libyenne remise au Conseil de sécurité de l'ONU. Ce sont surtout la dégradation des infrastructures économiques et l'incapacité financière des autorités libyennes à y mettre un terme qui expliquent l'ouverture économique de Tripoli.

Aujourd'hui, la Libye a des besoins colossaux qui nécessitent l'installation de compagnies étrangères, tant dans le domaine pétrolier que non pétrolier. Mais l'embargo n'est pas le seul responsable de l'affaiblissement économique et financier du pays. Les choix du régime (investissement dans l'armement, grands projets, etc.) expliquent davantage la fragilité d'une économie dont la dépendance envers les revenus issus de la vente des hydrocarbures représentent 25 % du PIB, 50 % des recettes budgétaires et 95 % des recettes courantes¹. En fait, les répercussions des sanctions sur l'économie et les finances libyennes n'ont pas été « dramatiques », mais ce sont les hausses cumulées des prix à la consommation entre 1992 et 1997 (200 %), qui ont provoqué la détérioration du niveau de vie². Les sanctions n'ont pas affaibli la production pétrolière qui s'est maintenue autour d'1,5 million de barils par jour et qui a permis au régime de tenir. En revanche, l'effondrement du dinar s'est traduit par une perte du pouvoir d'achat. Indirectement, les sanctions ont davantage affecté la population, habituée à un niveau de vie relativement élevé pour la région, qu'elles n'ont fragilisé le régime de la Jamahiriya (État des masses). En somme, « la raréfaction des ressources » a conforté ceux qui contrôlaient la rente pétrolière³.

La suspension de l'embargo a révélé l'état de déliquescence de la Jamahiriya. Sous le régime des sanctions, outre la perte de son pouvoir d'achat, la population a été confrontée à une crise de l'emploi⁴. Or la Jamahiriya fondait une partie de sa légitimité sur la redistribution des richesses. En effet, elle avait corrigé de profondes inégalités sociales : dans les années 1950, 94 % de la population étaient analphabètes,

1. Renaud Meltz, « Libye : pourquoi pas ? », *Marchés Tropicaux*, 2 juin 2000.

2. Sabah Naouash, « Les effets de l'embargo sur les finances extérieures de la Libye », *Marchés tropicaux*, 11 septembre 1998, p. 1 907.

3. François Burgat, André Laronde, *La Libye*, Paris, PUF, 2000.

4. En 1999, le gouvernement estimait le taux de chômage à 11 %. En réalité, celui-ci était de 20 à 30 % dont 99 % de jeunes. En corollaire s'est développé un marché noir qui « a représenté jusqu'à 20 % des transactions en devises, avec un taux dix fois supérieur au taux officiel ». En 1996, la Jamahiriya prend des mesures contre le développement du commerce informel, des « comités d'épuration » sont chargés « d'éradiquer le fléau » de la spéculation. Voir Éric Gobe, « La Libye », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, 1998.

la Libye ne disposait d'aucun médecin et la mortalité infantile atteignait 40 %. Avec 35 dollars par an et par habitant, entre 1951 et 1959, la Libye était considérée comme l'un des pays les plus pauvres du monde. En mettant un terme à la monarchie Sénoussi (1951-1969) et en instaurant un État redistributeur, le colonel Kadhafi s'était érigé en bienfaiteur du peuple⁵.

Aussi, dès la suspension de l'embargo, le gouvernement s'est efforcé de redresser le cours du dinar et a lancé un plan de modernisation des infrastructures. Il a évalué à 35 milliards de dollars les investissements à réaliser entre 2000 et 2005 (renouvellement de la flotte aérienne, construction d'une ligne de chemin de fer, modernisation des infrastructures pétrolières, développement de l'économie touristique, distribution de l'eau, etc.). Pour le Premier ministre Shoukri Ghanem, il était impératif de restructurer l'économie libyenne. Aux négociations sur le retour des compagnies pétrolières américaines s'est ajoutée une politique de privatisation. Ainsi, entre 2003 et 2008, le gouvernement a envisagé de privatiser 360 unités de production. Cette volonté d'ouverture économique doit toutefois s'accompagner de changements politiques. L'État redistributeur libyen n'est plus en mesure de répondre aux nouveaux besoins de la population. C'est pourquoi, dès la suspension de l'embargo, le colonel Kadhafi s'est alarmé de l'état de délabrement de la Jamahiriya.

La Libye nouvelle

Prenant acte de l'échec de la Jamahiriya, le colonel Kadhafi a déclaré en janvier 2000, devant le Congrès général du peuple : « Ce système [de la Jamahiriya] est aboli. Dès la tenue des congrès populaires de base et après la réunion du Congrès général du peuple, ce qu'on appelle le comité populaire n'existera plus⁶. Dorénavant il n'y a plus de "gouvernement" (...) Tout ce système est aboli ! Maintenant nous travaillerons avec des communes et des *chaabiyates* (municipalités). Tous les projets, le budget et l'argent, tout ce que vous faites à l'intérieur des *chaabiyates* ne dépendra plus "d'en haut", de Tripoli, de Jouffa ou de Syrte. Ce sera le pouvoir du peuple, de la commune et de la *chaabiyate* ».

Ce discours fut suivi du renvoi de quatorze ministres sur les vingt et un que comptait le gouvernement. Le Guide s'en remettait désormais aux Commandements populaires et sociaux (CPS), constitués en partie de chefs de tribu et implantés dans toutes les régions. Les CPS, qui « se situent au-dessus de toutes les structures »⁷,

5. Cf. Dirk Vandewalle, *Libya since Independence: Oil and State-Building*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

6. Les comités populaires de base sont composés de délégués choisis directement par le « peuple » à main levée au cours d'assemblées générales. Ils sont dans la Jamahiriya l'un des premiers échelons de l'expression du « peuple ».

7. Moncef Younes, « Chronique politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, 1998, p. 174. Voir la liste des unités concernées dans *El Fajr Al Jadid*, 18 décembre 2003.

ont pour objectif d'inciter les tribus d'une même région à se regrouper, pour éviter toute velléité d'opposition et remettre aux autorités en place ceux qui oseraient s'inscrire dans une logique de contestation⁸. En fait, la période de l'embargo avait favorisé la corruption. L'affaiblissement du pouvoir au cours des années 1990 s'est traduite par l'expression d'un mécontentement populaire et, surtout, par l'émergence, pour la première fois depuis la révolution de 1969, d'une guérilla islamiste très active entre 1995 et 1998, en particulier dans la région de la Cyrénaïque.

Durant cette période, le colonel Kadhafi a mené une véritable lutte armée contre les groupes islamistes, n'hésitant pas à recourir à l'aviation pour bombarder leurs repères du Djebel el Akhdar. Deux organisations combattaient le régime au nom du Jihad : le Groupe islamique combattant et le Mouvement islamique des martyrs. Elles assassinèrent plusieurs représentants de la Jamahiriya, ce qui incita le colonel Kadhafi à placer la ville de Derna en état de siège. Le porte-parole du Groupe islamique combattant déclara alors : « Le régime vit une situation d'hystérie dont je doute qu'il en aie déjà connu une de cette ampleur auparavant ; il regroupe toute sa puissance militaire pour essayer d'éradiquer le Groupe islamique combattant. Les Libyens n'ont pas bombardé leur propre pays depuis l'occupation italienne. Et pourtant, nous assistons au bombardement, par l'aviation libyenne, des positions des moudjahidines dans le Djebel el Akhdar, haut lieu de la résistance contre l'occupation italienne. Aujourd'hui cette région est l'un des nombreux lieux de la résistance du Groupe islamique combattant. Entre-temps, le Guide tente de dissimuler la réalité de ces affrontements à l'opinion en présentant ses offensives militaires comme étant des raids contre des trafiquants de drogue, etc. »⁹.

En effet, entre 1995 et 1998, la Libye a éprouvé des difficultés à maintenir la sécurité sur son propre sol. Le quadrillage du territoire par les forces de sécurité démontrait clairement que le régime était entré dans une phase de lutte armée contre les groupes islamistes de la Cyrénaïque. Cette lutte mettait également en évidence la méfiance qui régnait à l'intérieur des forces de sécurité. Des purges eurent lieu au sein de l'armée à cause des liens existant entre les officiers et la guérilla islamiste. Pour cette raison, le colonel Kadhafi fit reposer la politique d'éradication des islamistes principalement sur les 10 000 membres des comités populaires révolutionnaires¹⁰ et sur les 40 000 gardes de la Jamahiriya.

En fait, la prédominance des clans constitue un véritable handicap à la mise en œuvre d'une politique de répression. Les rapports de pouvoir sont soumis à des logiques d'allégeance tribale plutôt qu'idéologiques. Il faut rappeler ici que Kadhafi est issu d'une petite tribu qui migra au XIX^e siècle de la Cyrénaïque vers la région

8. *Ibid.*, p. 175.

9. *Nida'ul Islam*, octobre-novembre 1996.

10. Les comités révolutionnaires, créés en novembre 1977, sont les gardiens de la Révolution.

de Syrte. Sous la monarchie d'Idris, les membres de la Kadhafiyya étaient autorisés à s'enrôler dans les forces armées mais non dans le prestigieux Corps des forces de défense de la Cyrénaïque réservé à la confédération des Sénoussis. La prise du pouvoir par Kadhafi propulsa les membres de sa tribu et les clans affiliés au cœur de l'État. Deux grandes tribus furent alors intégrées à ce dernier, les Warfallas (avec qui la Kadhafiyya a des liens de sang) et les Magharha. De nombreux responsables en sont issus (Major Salam Jalloud, Ali Rifi al Sharif, etc.). Les membres de la confédération des Warfallas sont majoritaires dans l'armée et, historiquement, cette confédération se considère comme protectrice des Kadhafiyyas. Mais, depuis le coup d'État de 1993, tenté par des capitaines de la confédération des Warfallas, le régime s'est replié autour des clans qui forment la tribu du colonel Kadhafi. Ces derniers sont présents dans les comités et la Garde révolutionnaire, devenus les véritables piliers du régime pendant l'embargo. Ce « rétrécissement » tribal du régime nourrit les critiques d'une population exaspérée par les choix incompréhensibles du gouvernement et par le gâchis des ressources au profit d'une minorité. Les Libyens – dont 70 % sont âgés de moins de 20 ans – ne se reconnaissent pas dans la Libye révolutionnaire du Guide. Fascinés par l'Occident, sa richesse et la civilisation des loisirs, ils apprécient peu l'isolement de leur pays. Conscients que les frasques du colonel Kadhafi sont un objet de moquerie à l'étranger, ils ne s'identifient pas à sa personne et attendent des changements politiques susceptibles de favoriser le retour de leur pays dans le jeu international. Aussi les évolutions spectaculaires survenues en Libye en 2003 leur semblent-elles inespérées.

L'impact de la guerre menée en Irak : comment ne pas figurer dans « l'Axe du mal » ?

L'autre facteur qui explique le changement de politique en Libye réside dans les effets de la guerre en Irak. La Libye était soumise depuis 1986 à un embargo unilatéral américain et le colonel Kadhafi a été, bien avant Saddam Hussein, « l'ennemi » des États-Unis. Sa « diabolisation » mise en œuvre sous Ronald Reagan s'est estompée au fil du temps, mais la Libye figurait toujours sur la liste des États terroristes établie par le département d'État. En mettant en évidence, pour les Libyens, la toute-puissance des États-Unis, la guerre en Irak a bouleversé les perceptions que Tripoli se faisait des relations internationales. Jusqu'ici, la Libye avait pu bénéficier du soutien de pays européens, en particulier lorsque l'administration de Bill Clinton avait voulu intensifier les sanctions qui lui étaient appliquées. Or il est apparu clairement pour le régime que si l'Allemagne, la Russie et la France n'avaient pu « empêcher » la guerre en Irak, c'est que l'unilatéralisme des États-Unis était sans limite : « Lorsque Bush en aura fini avec l'Irak, nous serons très vite fixés. On ne tardera pas à découvrir si l'Iran, l'Arabie Saoudite, la Libye seront également des cibles. Du coup, la politique américaine perdra toute ambi-

guité. Ce sera celle d'un nouveau colonialisme (...) Bush n'obéit pas à la logique. De sa part rien n'est prévisible. Il faut donc s'attendre à tout. Aujourd'hui, personne ne peut dire : « Je serais une cible ou je ne serais pas une cible » », a précisé le colonel Kadhafi¹¹. La guerre ouvre donc une incertitude qui ne manque pas d'inquiéter la Jamahiriya.

En outre, les appréhensions libyennes se nourrissaient de l'émergence d'un « front » antilibyen aux États-Unis. Abdelrahim Saleh, directeur de l'American Libyan Freedom Alliance, a écrit au président G. W. Bush : « Les événements tragiques du 11 septembre 2001 prouvent, sans aucun doute, que la liberté et la démocratie, dans le monde arabe, sont plus essentiels que jamais pour assurer la sécurité des États-Unis. Depuis plus de trente-quatre ans, les Libyens subissent la brutale tyrannie du colonel Kadhafi. Comme S. Hussein, Kadhafi a envahi un pays voisin, a résolument cherché à acquérir des ADM, a déclenché des actions terroristes et des conflits régionaux, s'est servi de la religion pour justifier sa politique d'oppression. Il s'emploie à attiser la haine dont sont l'objet les forces de la coalition déployées en Irak. Par conséquent, la question de la Libye doit figurer au premier chef dans l'agenda de votre administration en matière de lutte contre le terrorisme. Comme les Irakiens, les Libyens ont le droit de juger le colonel Kadhafi pour les crimes odieux qu'il a commis à l'encontre de Libyens et de non-Libyens »¹². Parallèlement à cette lettre, des articles virulents sur le régime de Kadhafi paraissaient également dans la presse¹³.

Face à ces critiques, la Libye a réagi promptement. De façon spectaculaire, le colonel a annoncé qu'il arrêterait son programme d'ADM et ouvert certains sites sensibles aux visites des inspecteurs de l'AIEA. Le 27 décembre 2003, la Maison Blanche a déclaré que des négociations secrètes avec la Libye avaient abouti aux résultats escomptés : « La Libye a révélé aux États-Unis et au Royaume-Uni des informations importantes sur son programme d'armement nucléaire et chimique ainsi que sur ses activités de recherche concernant les armes biologiques et les missiles balistiques. Elle s'est aussi engagée : à supprimer tous les éléments de ses programmes d'armement chimique ; à signaler toutes ses activités dans le domaine nucléaire à l'AIEA ; à supprimer les missiles balistiques d'une portée supérieure à 300 km ; à accepter les inspections internationales destinées à garantir que la Libye respecte le protocole additionnel au traité de non-prolifération nucléaire, à détruire tous les stocks d'armes et de munitions chimiques ; à autoriser immédiatement des inspections et une surveillance destinées à l'exécution de tous ces engagements (...).

11. *Le Figaro*, 28 avril 2003.

12. Lettre de l'ALFA au président Bush.

13. Voir, par exemple, l'article de Claudia Rosett, « Deal with the Devil », *Wall Street Journal*, 31 décembre 2003.

Au fur et à mesure qu'elle deviendra un pays plus pacifique, elle pourra constituer une source de stabilité en Afrique et au Moyen-Orient »¹⁴.

Les négociations secrètes menées par les États-Unis et le Royaume-Uni avec la Libye ont donc abouti à un résultat inattendu. L'annonce spectaculaire faite par le colonel Kadhafi est finalement apparue comme un bénéfice collatéral de la guerre en Irak. À vrai dire, la Libye cherchait à réintégrer pleinement la communauté internationale depuis la suspension de l'embargo. Sa volonté de normaliser ses relations avec les États-Unis était patente au lendemain des attentats du 11 septembre 2001.

Pour une normalisation des relations avec les États-Unis

En 1999, Ronald E. Neumann, haut fonctionnaire du Département d'État pour le Proche-Orient, expliquait : « La politique des États-Unis et ses objectifs vis-à-vis de la Libye sont demeurés les mêmes durant trois administrations (...) faire cesser le soutien que la Libye apporte au terrorisme, (...) empêcher Tripoli d'acquérir des ADM et (...) contenir les ambitions régionales de Kadhafi »¹⁵. Les conditions posées par les États-Unis pour un rapprochement avaient été énoncées dès 1999. La Libye mit quatre ans pour y répondre pleinement. Les attentats du 11 septembre 2001 lui donnèrent l'occasion d'exprimer sa compassion et, surtout, de reconnaître aux États-Unis le droit de renverser le régime des talibans.

En fait, des contacts directs entre Libyens et Américains se sont alors établis dans le secteur pétrolier et dans celui de la lutte contre le terrorisme. En février 2000, Washington autorisa des compagnies pétrolières américaines (Conoco, Occidental, Marathon et Amerada Hess) à reprendre leurs activités en Libye¹⁶. Toutefois, le lobby pétrolier ne parvint pas à faire fléchir l'administration Clinton. Car, comme le souligne Lisa Anderson, « le coût d'un maintien des sanctions est très bas pour un homme politique – encore une fois, la Libye n'intéresse pas les électeurs en dehors de l'industrie pétrolière (...) – tandis que le prix de leur suppression peut être assez élevé du fait que l'on continue d'associer la Libye à ses positions anti-israéliennes »¹⁷. C'est en fait l'administration de G. W. Bush qui a levé ces sanctions américaines et permis aux pétroliers américains de retourner en Libye.

14. Département d'État, 27 décembre.

15. Ronald E. Neumann, « Neumann on US Policy toward Libya », *Testimony before the Senate Foreign Relations Subcommittee for Near Eastern and South Asian Affairs* (<http://www.useu.be/ISSUES/neum0504.html>).

16. Cf. Yahya H. Zoubir, « Libya in US Foreign Policy », *Third World Quarterly*, 23 (1), 2002.

17. Lisa Anderson, « La Libye de Kadhafi », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, Paris, La Documentation française, 170, octobre-décembre 2000, p. 15.

La lutte contre le terrorisme : une médiation très prisee

L'attitude de la Libye face aux attaques terroristes menées contre les États-Unis en 2001 a accéléré le rapprochement en gestation. Au lendemain du 11 septembre, le colonel Kadhafi a condamné ces violences et reconnu que les États-Unis avaient légitimement le droit de renverser le régime des talibans en Afghanistan. Pourtant, la conjoncture internationale aurait pu laisser penser que l'anti-américanisme de la Libye ne favoriserait pas le rapprochement des deux pays. Mais il est manifeste que différents segments de la société libyenne attendaient le rétablissement des relations avec les États-Unis. En fait, à l'instar de l'Algérie, du Soudan et de la Syrie, la Libye s'est inscrite dans la lutte contre le terrorisme que les États-Unis ont lancée au lendemain des attentats. Dès lors, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les dirigeants libyens et anglo-américains.

En 2000 déjà, le rôle de la Libye dans la libération des otages retenus dans l'Ile de Jolo (Malaisie) par le groupe islamiste d'Abou Sayyaf avait annoncé son reposicionnement. Grâce à cette médiation, Tripoli avait soigné son image sur le plan international. Parallèlement à cette opération médiatique, la Libye avait également démontré sa capacité à peser sur des mouvements islamistes. Le combat contre l'islamisme que mène la Jamahiriya depuis trois décennies lui a permis de s'insérer dans la coalition des États en guerre contre le terrorisme. Tripoli a ainsi développé au cours des dernières années une véritable expertise en matière d'islamisme.

Plus récemment, la Libye s'est illustrée dans le dénouement de la crise concernant des Européens (dix Allemands, quatre Suisses et un Hollandais) retenus au Sahara par une organisation algérienne, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Selon la presse algérienne, la libération de ces otages a résulté d'une médiation libyenne. À la volonté algérienne initiale de mener une action militaire dans la zone d'Illizi, où étaient détenus ces otages, les pays européens concernés ont préféré payer une rançon de 15 à 20 millions d'euros *via* la médiation libyenne¹⁸, sans doute favorisée par la visite effectuée par le président Abdelaziz Bouteflika, le 15 mai 2003 à Tripoli. Les autorités algériennes ont finalement accepté que les ravisseurs quittent le territoire algérien – une fois les otages libérés – afin de se rendre en Libye, qui a ainsi progressivement endossé le rôle de médiateur dans ce type de dossier.

La préparation de la succession : l'humanisation du régime

La volonté affichée par le régime de tourner la page révolutionnaire n'efface pas pour autant l'image négative du colonel Kadhafi, en particulier aux États-Unis. Aussi, depuis trois ans, le régime met-il en œuvre une véritable stratégie de relations

18. Cf. *Le Quotidien d'Oran*, 8 juillet 2003.

publiques. Cette politique est illustrée symboliquement par l'extrême médiatisation dont bénéficient les enfants du Guide qui, chacun à sa manière, tentent de contribuer à humaniser un régime considéré comme celui d'un « État-voyou ». Seif El Islam est ainsi chargé d'améliorer la perception internationale du pays ; Saidi (surnommé le « Zidane libyen » car il est footballeur dans un club italien) s'efforce de satisfaire, voire d'incarner les aspirations de la jeunesse en organisant, par exemple, la Coupe du monde de football en Afrique ; en revanche, leur sœur, Aysha, très critiquée en particulier pour ses tenues occidentales, est accusée par certains de ne représenter ni les Libyens ni les musulmans.

Cette présence des héritiers du colonel Kadhafi sur la scène médiatique prépare, à l'évidence, la succession du Guide. Depuis la suspension de l'embargo, l'importance prise par Seif El Islam ne cesse de grandir. À travers sa fondation, outre la libération d'otages et l'indemnisation des familles des victimes des attentats de 1988 et 1989, c'est lui qui a négocié en secret l'abandon par le pays de son programme d'ADM. Il représente en effet un courant qui, au sein du pouvoir, souhaite mettre un terme au panarabisme du pays, jugé néfaste. Proche du Premier ministre Shoukri Ghanem et de Moussa Koussa, responsable des services de sécurité, il s'efforce, avec succès, de normaliser les relations de la Libye avec les pays occidentaux. Manifestement, Seif El Islam s'entoure de dirigeants susceptibles de l'aider à consolider ses positions dans l'éventualité de succéder à son père.

Ces changements politiques rapides risquent-ils de s'accompagner d'une contestation du régime, voire de le déstabiliser ? Constaté l'échec de la Jamahiriya ne sera en effet pas suffisant aux yeux d'une population désabusée par les choix catastrophiques de son leader. Dans une perspective d'ouverture de la Libye, les questions concernant la corruption, la mainmise d'une seule famille sur les richesses pétrolières et l'inefficacité dont fait preuve le pouvoir dans le domaine économique ne vont pas tarder à être posées. Après plus de trente années, la légitimité du colonel Kadhafi est profondément remise en question et la succession organisée au profit de Seif El Islam est loin de réjouir la majorité des Libyens. De plus, la réorientation de la politique libyenne provoque le mécontentement des comités, véritables gardiens de la Révolution. Rien ne dit que ces derniers cautionneront, à l'avenir, les décisions du colonel Kadhafi, surtout en ce qui concerne le choix de Seif El Islam pour lui succéder. ■

Luis Martinez est politologue. Chargé de recherche au CERI, il travaille sur les transformations sociales et politiques au Maghreb. Il est l'auteur de *La guerre civile en Algérie* (Paris, Karthala, 1998) et coordinateur du numéro *La Libye d'après l'embargo* (*Monde arabe Maghreb-Machrek*, Paris, La Documentation française, 170, octobre-décembre 2000).

E-mail : martinez@ceri-sciences-po.org